

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1193

11 novembre 2005

SOMMAIRE

ABN AMRO Target Click Funds, Sicav, Luxembourg-Kirchberg	57257	Hale S.A., Luxembourg	57227
Agence Immobilière MELM, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	57224	Hastings & Cornwall S.A., Luxembourg	57249
Aktau Holding S.A., Luxembourg	57237	Hotel Invest S.A., Luxembourg	57219
Alize Worldwide Luxembourg S.A., Contern	57252	HSH Nordbank International S.A., Luxembourg	57221
Alize Worldwide Luxembourg S.A., Contern	57254	Huit Participations S.A. Luxembourg, Luxembourg	57225
Alsobi, S.à r.l., Hobscheid	57223	Institut Mobilier Européen S.A., Luxembourg	57218
Alsobi, S.à r.l., Hobscheid	57223	IP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	57225
Alsobi, S.à r.l., Hobscheid	57223	Ipservices S.A., Luxembourg	57220
Alsobi, S.à r.l., Hobscheid	57223	ISL Innovative Softwarelösungen, GmbH, Remerschen	57224
Alsobi, S.à r.l., Hobscheid	57223	Jenny-Lane Luxembourg, S.à r.l., Bettange-sur-Mess	57236
Alsobi, S.à r.l., Hobscheid	57223	Kinnevik S.A., Luxembourg	57259
Altae Internacional Sicav, Luxembourg	57235	Lingua Franca, S.à r.l., Windhof	57255
Arcoluce S.A., Strassen	57259	Lingua Franca, S.à r.l., Windhof	57256
Arrado S.A., Luxembourg	57218	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg	57258
Ateliers Kräizbierg, Soc. Coop., Dudelange	57222	Lux Trade Car S.A., Luxembourg	57222
Bahia el Houda S.A., Esch-sur-Alzette	57219	Managa Holding S.A., Luxembourg	57244
Boucherie Grober, S.à r.l., Eischen	57220	Management, S.à r.l., Luxembourg	57222
Confient, S.à r.l., Mamer	57219	Manager, S.à r.l., Luxembourg	57222
Contere S.A., Luxembourg	57224	Media-Aktuell, S.à r.l., Luxembourg	57234
Denim Luxco, S.à r.l., Luxembourg	57250	Media-Aktuell, S.à r.l., Luxembourg	57235
Denim Luxco, S.à r.l., Luxembourg	57252	Medico-Plan, S.à r.l., Grevenmacher	57224
Dione Reinsurance S.A., Münsbach	57229	Mille-Services Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	57257
EPCap Ré S.A., Senningerberg	57231	Millet S.A., Luxembourg	57259
Erofil S.A., Luxembourg	57254	MK International S.A., Luxembourg	57227
Erofil S.A., Luxembourg	57242	MMA International S.A., Luxembourg	57262
Faxhi S.A., Luxembourg	57219	Networks S.A., Livange	57257
Fiduciaire de Contrôle en Gestion JG, S.à r.l., Luxembourg	57236	Newco, S.à r.l. et Cie, Luxembourg	57262
Fiduciaire de Contrôle en Gestion JG, S.à r.l., Luxembourg	57236	Nobis Société des Banques Privées S.A., Luxembourg	57221
Fresonlux S.A., Bascharage	57220	P.I.R. - Projets Industriels de Roumanie S.A., Luxembourg	57262
Fresonlux S.A., Bascharage	57220	Parisian Property Partners, S.à r.l., Luxembourg	57222
Genytek S.A.	57225	Piu' Di Prima S.A., Luxembourg	57219
Genytek S.A., Luxembourg	57262	Piu' Di Prima S.A., Luxembourg	57219
Genytek S.A., Luxembourg	57262	Prairie Management S.A., Luxembourg	57225
Global Internet Consult S.A., Luxembourg	57221		
Grevillea Holding S.A., Luxembourg	57226		
Hale S.A., Luxembourg	57227		

ProLogis Belgium VII, S.à r.l., Luxembourg	57260	Third American Invest Hold Company S.A.	57261
ProLogis Spain III, S.à r.l., Luxembourg	57260	Tiffin, S.à r.l., Luxembourg	57226
ProLogis Spain IV, S.à r.l., Luxembourg	57260	Trafalgar S.A., Luxembourg	57258
Prudential Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	57258	Trafalgar S.A., Luxembourg	57218
Reval Consulting S.A., Dudelange	57221	Universal Holding S.A., Luxembourg	57221
RM Trading Lux S.A., Luxembourg	57218	Valau S.A.H., Luxembourg	57263
Robinet Electricité, S.à r.l., Clemency	57226	Valau S.A.H., Luxembourg	57263
SDF Diamonds, S.à r.l., Luxembourg	57226	Valau S.A.H., Luxembourg	57263
Sfeir Benelux S.A., Ehlange	57260	Valau S.A.H., Luxembourg	57263
Société Luxembourgeoise de Cremation S.A., Luxembourg	57258	Valau S.A.H., Luxembourg	57264
Stell@R S.A., Luxembourg	57220	Valau S.A.H., Luxembourg	57264
Suvian S.A., Luxembourg	57261	Valau S.A.H., Luxembourg	57264
Suvian S.A.H., Luxembourg	57261	Vinoteca, S.à r.l., Luxembourg	57258
Taxis Frisch, S.à r.l., Mersch	57261	Wesermo S.A.H., Luxembourg	57257
Taxis Frisch, S.à r.l., Mersch	57261	Zerlege und Ausbeinarbeiten, S.à r.l., Grevenmacher	57224

RM TRADING LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 76.485.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Signature.

(054258.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

TRAFALGAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 52.351.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07878, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Signature.

(054259.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ARRADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 89.865.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Signature.

(054262.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

INSTITUT MOBILIER EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.
R. C. Luxembourg B 37.773.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF05441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(054198.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

CONFIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 79.567.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg Société, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 3 mai 2005.

Signature.

(035805.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

PIU' DI PRIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4B, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 63.597.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(037298.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

PIU' DI PRIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4B, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 63.597.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(037299.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

FAXHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 72.305.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BF00978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(037333.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

BAHIA EL HOUDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 75.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037867.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

HOTEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 55.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039481.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

STELL@R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 102.921.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(040062.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

IPSERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 86.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03547, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour IPSERVICES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(041396.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

FRESONLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bascharage.
R. C. Luxembourg B 48.347.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(044049.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

FRESONLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bascharage.
R. C. Luxembourg B 48.347.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur Alzette, le 31 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(044120.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

BOUCHERIE GROBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8472 Eischen, 33, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour BOUCHERIE GROBER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(044515.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 14.784.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044327.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

NOBIS SOCIETE DES BANQUES PRIVEES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 20.533.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(044329.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

GLOBAL INTERNET CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 101.112.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature

Administrateur

(044625.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

UNIVERSAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 97.779.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

J. Elvinger

Notaire

(045533.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

REVAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 54.136.

Suite à une décision prise par l'Assemblée Générale des actionnaires, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2010.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Reza Vaezi-Nejad,
- Madame Valérie Maurer-Marchal,
- Monsieur Clément Maurer.

Commissaire aux comptes: BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054059.3/502/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 95.489.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(046861.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 95.614.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(046862.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

LUX TRADE CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.196.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048916.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

ATELIERS KRAIZBIERG, Société Coopérative.

Siège social: L-3598 Dudelange, rue de Zoufftgen.
R. C. Luxembourg B 21.238.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF04260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049005.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PARISIAN PROPERTY PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 106.028.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 8 juin 2005 que M. Francis Vincent Fullen, avec adresse au 174, South Circular Road, Dublin 8, Ireland, a été nommé nouveau gérant avec effet au 8 juin 2005.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

R. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054020.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ALSOBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 96, rue Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 71.791.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

V. Laurent.

(052287.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ALSOBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 96, rue Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 71.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

V. Laurent.

(052288.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ALSOBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 96, rue Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 71.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

V. Laurent.

(052289.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ALSOBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 96, rue Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 71.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

V. Laurent.

(052292.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ALSOBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 96, rue Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 71.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

V. Laurent.

(052294.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ALSOBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 96, rue Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 71.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

V. Laurent.

(052295.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

AGENCE IMMOBILIERE MELM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.
R. C. Luxembourg B 107.187.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

(049110.3/203/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

ZERLEGE UND AUSBEINARBEITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 20, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 88.653.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03352, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour la société ZERLEGE UND AUSBEINARBEITEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049828.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

MEDICO-PLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 45.111.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03350, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour la société MEDICO-PLAN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049845.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

CONTERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 93.880.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

C. Frutsaert.

(049911.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

ISL INNOVATIVE SOFTWARELÖSUNGEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 74, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 46.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01667, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour ISL INNOVATIVE SOFTWARELÖSUNGEN, GmbH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050071.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

57225

HUIT PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 85.353.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 17 juin 2005 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054174.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

GENYTEK S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.062.

Le siège social de la société GENYTEK S.A. est dénoncé et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

J. Penning.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054178.2/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

PRAINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.417.

EXTRAIT

Il résulte de la Résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulaire en date du 10 avril 2005 que Monsieur Jean Thomas Sauerwein, demeurant à Via San Gallo 108, I-50129 Florence a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Bazzana, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054195.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

IP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.419.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Comité de gérance tenu au siège social le 8 juin 2005 que:
Le Comité de gérance a élu Monsieur Alain Berwick comme président, pour une durée équivalente à celle de son mandat de membre du comité de gérance, renouvellement compris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054124.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

GREVILLEA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.698.

—
EXTRAIT

Les mandats des administrateurs ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., établie et ayant son siège social 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour la même période.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054067.3/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SDF DIAMONDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.872.

—
Simon D. Fettmann démissionne avec effet immédiat de sa fonction de gérant de la société.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

S.D. Fettmann.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054068.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ROBINET ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4960 Clemency, 7, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 62.534.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054071.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

TIFFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 101.053.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 2 juin 2005

L'associé unique de TIFFIN, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A., en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Michel van Krimpen et M. Herman Boersen, gérants A de la société avec effet immédiat;
- de transférer les locaux de la société du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

H. Boersen

Gérant A

Les Gérants sont désormais:

- * Michel van Krimpen - Gérant A
- * Herman Boersen - Gérant A
- * Joel Hammer - Gérant B
- * Caryn Lombardi - Gérant B
- * Jeremy Hussey - Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054230.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

HALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06957, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054194.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

HALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.640.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054216.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

MK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 78.877.

In the year two thousand and five, on the thirty first of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MK INTERNATIONAL S.A., a société anonyme with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B Number 78.877, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit on 24 October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 May 2001, number 394 (the «Company»).

The meeting was opened at 4.30 p.m. with Mr. Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Anne-Claire Gillig, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed «ne varietur» by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting,

no convening notices were necessary. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator AIM SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B. Number 74.676, (the «Liquidator»). The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de MK INTERNATIONAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B N° 78.877, constituée d'après un acte de Maître Gérard Lecuit le 24 octobre 2000, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mai 2001, numéro 394 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 16h30 sous la présidence de Mr. Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigna comme secrétaire Melle Anne-Claire Gillig, demeurant Luxembourg.

L'assemblée élut comme scrutateur Meile Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société; et
2. Désignation du liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Questions diverses.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes seront également annexés au présent acte.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constitué et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur AIM SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée

au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B N° 74.676 (le «Liquidateur»). Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur aux actionnaires, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage d'actions qu'ils détiennent dans la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Binard, A-C. Gillig, Y. Gabriel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 148S, fol. 76, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

J. Elvinger.

(054024.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

DIONE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 40.032.

In the year two thousand five, on the twentieth of June.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company DIONE REINSURANCE S.A. a «société anonyme» under Luxembourg law having its registered office in L-5365 Münsbach 6, parc d'Activités Syrdall,

incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, then residing in Mersch on April 1, 1992, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 400 of September 15, 1992,

modified pursuant to a deed of the notary Paul Decker residing in Luxembourg-Eich on April 30, 1997, published in the Recueil du Mémorial C, Number 444 of August 13, 1997,

modified pursuant to a deed of the notary Paul Decker residing in Luxembourg-Eich on October 25, 2000, published in the Recueil du Mémorial C, Number 405 of June 1st, 2001,

modified pursuant to a deed of the notary Paul Decker residing in Luxembourg-Eich on July 3rd, 2003, published in the Recueil du Mémorial C, Number 894 of September 2nd, 2003,

filed in the register of commerce at Luxembourg (R.C.S. B 40.032).

The meeting was opened at 10.00 a.m. and was presided by Mr Maurice Haag, director of companies, residing in Münsbach.

The Chairman appointed as secretary Mrs Mylene Paoloni, private employee, residing in Münsbach.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christine Joly, private employee, residing in Münsbach.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Decision to take as to the dissolution of DIONE REINSURANCE S.A.

2.- Appointment of a liquidator and establishment of his powers.

3.- Fixation of the date of the second Extraordinary General Meeting.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to dissolve and to put the Company DIONE REINSURANCE S.A. into liquidation from today onwards.

Second resolution

The General Meeting appoints GECALUX, with registered office in L-5365 Münsbach, 6, parc d'Activités Syrdall (R.C.S. B N° 22.094), as liquidator of the Company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

Third resolution

The General Meeting resolves to fix the date for the second Extraordinary General Meeting on the 28th June, 2005. There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10.15 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,200.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Münsbach on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIONE REINSURANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-5365 Münsbach 6, parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch le 1^{er} avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 400 du 15 septembre 1992,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 30 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 444 du 13 août 1997,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 25 octobre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 1^{er} juin 2001,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 3 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 894 du 2 septembre 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 40.032.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Maurice Haag, administrateur de société, demeurant à Münsbach.

Le président nomme secrétaire Madame Mylene Paoloni, employée privée, demeurant à Münsbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Joly, employée privée, demeurant à Münsbach.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision de mettre la société DIONE REINSURANCE S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Détermination d'une date pour la seconde Assemblée Générale Extraordinaire.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société DIONE REINSURANCE S.A., en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme GECALUX, avec siège social à L-5365 Münsbach, 6, parc d'Activités Syrdall (R.C.S. B N° 22.094), aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la seconde assemblée générale extraordinaire au 28 juin 2005.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.15 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Haag, M. Paoloni, C. Joly, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} juillet 2005.

P. Decker.

(056563.3/206/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

EPCap Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 108.884.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1) La société anonyme SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES S.A., dont le siège social est situé à F-75008 Paris, 61, rue Galilée,
inscrite au registre de commerce de Paris B 542.037.361.

2) La société anonyme LES DEPOTS D'EXPLOSIFS, dont le siège social est situé à F-75008 Paris, 61, rue Galilée,
inscrite au registre de commerce de Paris B 582.081.360,
toutes deux représentées par Monsieur Antoine Darbois, administrateur de sociétés, demeurant à F-75017 Paris, 7,
rue des Renaudes,
en vertu de deux procurations données à Paris, le 6 juin 2005.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparantes, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de EPCap Ré S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurance directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) constitué par cent (100) actions de trente mille euros (30.000,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives et un registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre. Ils sont élus pour une période de six ans au plus et sont rééligibles. En cas de vacance d'une place d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'élire, à la majorité des voix, un Administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président. Une réunion du conseil doit être convoquée quand deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du conseil d'administration.

En cas d'absence, il pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par télécopie ou telex, un autre Administrateur comme son mandataire.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou telex ou par tous moyens de communication électronique de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par télécopie, telex, ou par tous moyens de communication électronique un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration pourra approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télex, par télécopie ou télégramme ou par tous moyens de communication électronique sur un ou plusieurs documents, pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les Administrateurs.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président du Conseil d'Administration et par un Administrateur.

Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment ester en justice, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, ou à des tiers, qui peuvent, mais n'ont pas besoin d'être actionnaires.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs et mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Le Conseil d'Administration peut procéder à des versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par (a) les signatures conjointes de deux administrateurs ou mandataires, ou d'un administrateur et d'un fondé de pouvoirs de la société dûment autorisés à cette fin par le conseil d'administration, ou (b) par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la société dûment autorisé à cette fin par le conseil d'administration.

Art. 12. Les comptes de la société seront soumis à une révision comptable externe effectuée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Ils seront élus pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 13. L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes ayant trait aux opérations de la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou telex un mandataire, lequel, peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toute autre condition à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 15. Les Assemblées des Actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 16. Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès - verbaux des Assemblées Générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 17. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 18. Sur les bénéfices nets de la société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale peut décider d'attribuer la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision ou de le reporter à nouveau, ou de le distribuer aux actionnaires.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Souscription du capital

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme ci-dessus, déclarent souscrire les cent (100) actions constituant le capital comme suit:

1. La société SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. La société LES DEPOTS D'EXPLOSIFS, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Les actions ont été souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) est à la disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

a) Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2005.

b) L'Assemblée Générale Annuelle se réunit pour la première fois en 2006.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les comparants ci-avant désignés déclarent que les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à 33.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir constaté que cette Assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des Administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'Administrateur:

1. Monsieur Paul de Bracion, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 61, rue Galilée, F-75008 Paris, né à Gouvieux, le 3 mars 1951, Président du Conseil d'Administration;

2. Monsieur Henri Lorain, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 61, rue Galilée, F-75008 Paris, né à Paris, le 21 juin 1941;

3. SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES, représentée par M. Antoine Darbois, avec siège social au 61, rue Galilée, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce de Paris B 542.037.361;

4. La société SOGECORE S.A., représentée par M. Jean Thilly avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B n° 70.899;

5. Monsieur Gilles Coremans, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, né à Ixelles, le 2 juillet 1956.

Le mandat des Administrateurs est d'une durée de trois ans, il prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Deuxième résolution

A été désigné comme Réviseur d'Entreprises:

La Fiduciaire Marc Muller, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B n° 53.311.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises est d'une durée d'un an, il prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Troisième résolution

Conformément à la loi et aux présents statuts l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Darbois, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 77, case 11. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 4 juillet 2005.

P. Decker.

(056872.3/206/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MEDIA-AKTUELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A-B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 43.478.

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Marthe Thyse-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MEDIA-AKTUELL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A-B, boulevard Joseph II, inscrite au registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.478, constituée suivant acte reçu en date du 2 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 297 du 21 juin 1993 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 2 mai 2000, publié par extrait au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 663 du 15 septembre 2000.

L'assemblée se compose du seul et unique associé, à savoir Monsieur Joaquim Godinho Bento Soares, indépendant, demeurant à L-8614 Reimberg, 15A, rue Saint-Roch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes, prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

L'associé unique décide d'insérer dans l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, un deuxième paragraphe ayant la teneur suivante:

«**Art. 2. Absatz 2.** Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Betrieb eines Schankraums mit Ausschank nichtalkoholischer Getränke und Verkauf von Snaks.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer:

a) Monsieur Joaquim Godinho Bento Soares, prénommé, en qualité de gérant technique pour la branche de l'objet social figurant au 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts;

b) Madame Caterina Farre, sans état particulier, épouse de Monsieur Joaquim Godinho Bento Soares prénommé, demeurant avec lui, en qualité de gérant technique pour la branche de l'objet social figurant au 2^{ème} paragraphe de l'article 2 des statuts.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant technique en ce qui concerne la branche de l'objet social pour laquelle il a été nommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Godinho Bento Soares, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, vol. 24CS, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

M. Thyes-Walch.

(056379.3/233/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

MEDIA-AKTUELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A-B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 43.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

M. Thyes-Walch.

(056383.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

ALTAE INTERNACIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.339.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société ALTAE BANCO, S.A., ayant son siège social au 48, Monte Esquinza, E-28010 Madrid, ici représentée par Mademoiselle Gaëlle Zuccaro, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 9 mai 2005,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire prénommée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- que la société d'investissement à capital variable ALTAE INTERNACIONAL SICAV, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64.339, a été constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 479 du 30 juin 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 9 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 863 du 17 novembre 1999;

- que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions en circulation et elle a décidé de dissoudre et liquider la Société;

- que par la présente, elle prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

- que les actifs nets de la Société ont été évalués à trente-deux mille sept cent trente quatre euros trente-deux cents (EUR 32.734,32);

- que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute, dont ne dépend aucun immeuble; que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au réviseur de la société dissoute;

- que les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Zuccaro, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2005, vol. 893, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(056579.3/239/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

**FIDUCIAIRE DE CONTROLE EN GESTION JG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL JG, S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue Bitburg.
R. C. Luxembourg B 92.172.

L'an deux mille cinq, le neuf juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Thérèse Gandou, expert-comptable, demeurant à 57, rue Henri Dunant, L-1426 Luxembourg, ici représentée par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 juin 2005.

Laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL JG, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 4 février 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 374 du 5 avril 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 17 juin 2004 publié au Mémorial, Recueil C numéro 948 du 23 septembre 2004.

- L'associée unique, Madame Marie-Thérèse Gandou, préqualifiée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en FIDUCIAIRE DE CONTROLE EN GESTION JG, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Il existe une société sous la dénomination de FIDUCIAIRE DE CONTROLE EN GESTION JG, S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, vol. 148S, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

G. Lecuit.

(056571.3/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE DE CONTROLE EN GESTION JG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue Bitburg.
R. C. Luxembourg B 92.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

G. Lecuit.

(056572.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

JENNY-LANE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettange-sur-Mess.
R. C. Luxembourg B 64.077.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(053514.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

AKTAU HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1145 Luxemburg, 180, rue des Aubépines.
H. R. Luxemburg B 108.887.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, hier vertreten durch Dame Catherine Day-Royemans, Privatbeamtin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 17. Juni 2005.

2. VALON S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, hier vertreten durch Dame Christine Coulon-Racot, Privatbeamtin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 17. Juni 2005.

Vorgenannte Vollmachten, nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Holdinggesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung AKTAU HOLDING S.A. wird hiermit eine Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln und von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je hundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert hundert Euro (100,- EUR) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

* diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

* den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;

* das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtsmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Aenderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Uebertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. April bis zum 31. März des folgenden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am dritten Mittwoch des Monats August um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Aenderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Uebergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. März 2006.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2006 statt.

Zeichnung und einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) VALON S.A., vorbezeichnet, hundertfünfundfünfzig Aktien	155
2) LANNAGE S.A., vorbezeichnet, hundertfünfundfünfzig Aktien	155
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden voll bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schaetzung der Gruendungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtmäßig einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.
- 2) Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130;
 - b) VALON S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, mit Sitz in L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der deutschen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des vorgenannten Komparanten, diese Urkunde in deutscher Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in französischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparanten, hat derselbe Komparant zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),
ici représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juin 2005.
2. VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),
ici représentée par Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juin 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de AKTAU HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois d'août à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. VALON S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2. LANNAGE S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);

2. VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);

3. KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT-TRUST S.A. une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

4. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue allemande suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand fait foi.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2005, vol. 895, fol. 24, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(056938.3/239/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

emb, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2159 Luxembourg, 14A, rue de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 108.874.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée JL INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves, non encore immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, représentée par Monsieur Pascal Collet, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juin 2005;

2. Monsieur René Mikos, électricien de radios et TV, né le 4 janvier 1957 à Dudelange, demeurant à L-3851 Schiffflange, 25, rue de Kayl,

représenté par Monsieur Pascal Collet, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juin 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, ès-qualités qu'il agit et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de emb, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, et toutes opérations se rapportant à l'activité d'électricien, d'électronicien d'installations et d'appareils audiovisuels, d'électronicien en communication et en informatique.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. Par la société à responsabilité limitée JL INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves, non encore immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, cent vingt-cinq parts sociales. 125

2. Par Monsieur René Mikos, électricien de radios et TV, né le 4 janvier 1957 à Dudelange, demeurant à L-3851 Schiffflange, 25, rue de Kayl, cent vingt-cinq parts sociales. 125

Total: deux cent cinquante parts sociales 250

Les souscripteurs comparants, par leur représentant, déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 25.000.- (vingt-cinq mille euros) est dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé uni-

que ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- * des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- * ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- * la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société les associés, dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur René Mikos, prénommé, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2159 Luxembourg, 14A, rue de Mondorf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Collet, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, vol. 148S, fol. 98, case 2. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 juillet 2005.

T. Metzler.

(056820.3/222/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MANAGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 108.890.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fourth of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130,

represented by Mrs Catherine Day-Royemans, employee, with professional address in Luxembourg, on behalf of a proxy given on 17th June 2005.

2. VALON S.A., société anonyme, having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143,

represented by Mrs Christine Coulon-Racot, employee, with professional address in Luxembourg, on behalf of a proxy given on 17th June 2005.

The prementioned proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of MANAGA HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies and by article 209 of the amended companies act.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- * to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- * to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- * to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first day of April and shall end on the last day of March of the following year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on third Wednesday of August at 10 am. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the Law of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st March 2006.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. LANNAGE S.A., previously named, one hundred and fifty-five shares.	155
2. VALON S.A., previously named, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at 3 and that of the auditors at 1.
- 2) The following are appointed directors:
 - LANNAGE S.A., a «société anonyme», having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);
 - VALON S.A., a «société anonyme», having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);
 - KOFFOUR S.A., a «société anonyme», having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086).
- 3) Has been appointed auditor:
 - AUDIT TRUST S.A., société anonyme, having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.
- 5) The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par: Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juin 2005.

2. VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juin 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de MANAGA HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois d'août à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. VALON S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2. LANNAGE S.A. prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 1. LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);
 2. VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);
 3. KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2005, vol. 895, fol. 24, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(056959.3/239/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

HASTINGS & CORNWALL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.390.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2005 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Bart Zech et Mme Anne Compère, est renouvelé pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.
2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, ELPERS & CO, Réviseurs d'Entreprises, est renouvelé pour une période de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

R.P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054032.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

DENIM LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.154.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of the month of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DENIM LUXCO S.à r.l, a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1855 Luxembourg, Espace Kennedy, 46A, avenue John F. Kennedy (hereafter the «Company»).

The Company has been incorporated under the name TRISAL THREE, S.à r.l., pursuant to a notarial deed, on March 6, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 542 on May 20, 2003 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 93.154.

The articles of incorporation have been last amended by a deed of the undersigned notary on March 5, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 482 on May 7, 2004.

The extraordinary general meeting is declared open at 7.20 p.m. and is presided by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as scrutineer of the meeting Mr Grégory Surply, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting being thus constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1.- To acknowledge that DSV LIMITED is willing to cancel the shares it holds in the Company and that all the other Company's shareholders have waived their right to cancel the shares they hold in the Company.

2.- To reduce the Company's corporate capital by an amount of seventy-seven million forty-one thousand nine hundred forty Danish Krona (DKK 77,041,940.-) following the cancellation of four hundred thirteen thousand six hundred forty-eight (413,648) shares of a par value of one hundred eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25) each.

3.- To set the amount of the Company's corporate capital at two hundred twelve million three hundred eight thousand six hundred ten Danish Krona (DKK 212,308,610.-) represented by one million one hundred thirty nine thousand nine hundred twelve (1,139,912) shares of a par value of one hundred eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25) each.

4.- To amend article 6 first paragraph of the articles of association so as to reflect the capital reduction.

5.- To confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the resolutions to be adopted under items 1) to 4).

6.- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the shareholders adopt each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders acknowledge that DSV LIMITED is willing to have cancelled the shares it holds in the Company and that all the other Company's shareholders have waived their right to have cancelled the shares they hold in the Company.

Second resolution

The shareholders resolve to reduce the Company's corporate capital by an amount of seventy-seven million forty-one thousand nine hundred forty Danish Krona (DKK 77,041,940.-) and to cancel four hundred thirteen thousand six hundred forty-eight (413,648) shares of a par value of one hundred eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25) each.

Third resolution

The shareholders resolve to set the amount of the Company's corporate capital at two hundred twelve million three hundred eight thousand six hundred ten Danish Krona (DKK 212,308,610.-) represented by one million one hundred thirty-nine thousand nine hundred twelve (1,139,912) shares of a par value of one hundred eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25) each.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will from now on read as follows:

«**Art. 6. First paragraph.** The share capital is fixed at two hundred twelve million three hundred eight thousand six hundred ten Danish Krona (DKK 212,308,610.-), represented by one million one hundred thirty nine thousand nine

hundred twelve (1,139,912) shares with a nominal value of one hundred eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25) each».

Fifth resolution

The shareholders resolve to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de DENIM LUXCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, Espace Kennedy, 46A, avenue John F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»).

La Société a été constituée sous le nom TRISAL THREE, S.à r.l., suivant acte notarié du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 542 du 20 mai 2003 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.154.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant le 5 mars 2004, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 482 du 7 mai 2004.

La séance est déclarée ouverte à 19.20 heures sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme scrutateur Maître Grégory Surply, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Prendre acte que DSV LIMITED désire annuler les parts sociales qu'il détient dans la Société et que tous les autres associés de la Société ont renoncé au droit de demander l'annulation des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

2.- Réduire le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix-sept million quarante et un mille neuf cent quarante Couronnes Danoises (DKK 77.041.940,-) suite à l'annulation de quatre cent treize mille six cent quarante-huit (413.648) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25) chacune.

3.- Fixer le capital social de la Société à deux cent douze million trois cent huit mille six cent dix Couronnes Danoises (DKK 212.308.610,-), représenté par un million cent trente-neuf mille neuf cent douze (1.139.912) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25).

4.- Modifier l'article 6 premier alinéa des statuts afin de refléter la réduction de capital.

5.- Conférer tous pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les décisions à prendre concernant les points 1) à 4).

5.- Divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, les associés prennent, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés prennent acte que DSV LIMITED désire faire annuler les parts sociales qu'il détient dans la Société et que tous les autres associés de la Société ont renoncé au droit de demander l'annulation des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Seconde résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix-sept million quarante et un mille neuf cent quarante Couronnes Danoises (DKK 77.041.940,-) et d'annuler quatre cent treize mille six cent quarante-huit (413.648) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident de fixer le capital social de la Société à deux cent douze millions trois cent huit mille six cent dix Couronnes Danoises (DKK 212.308.610,-), représenté par un million cent trente-neuf mille neuf cent douze (1.139.912) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent douze millions trois cent huit mille six cent dix Couronnes Danoises (DKK 212.308.610,-), représenté par un million cent trente-neuf mille neuf cent douze (1.139.912) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25), chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

Les associés décident de conférer tous pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les décisions ci-dessus.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: M. Loesch, M. Müller, G. Surply, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2005, vol. 895, fol. 19, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(064110.3/239/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

DENIM LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(064111.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ALIZE WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.

R. C. Luxembourg B 82.827.

In the year two thousand five, on the twenty-first day in the month of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ALIZE WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A. (the «Company»), a «société anonyme», established and having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Trade and Company's Registrar in Luxembourg, section B under number 82.827.

The Company has been incorporated by a notarial deed of 20 June 2001, published in the Mémorial C, number 2 on 2 January 2002.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The Extraordinary General Meeting is opened by Mr Olivier Dorier, company director, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Sandrina Ferreira, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1) Transfer, with retroactive effect to 16 December 2004, of the registered office from Luxembourg-City to the municipality of Contern.

2) Establishment of the new registered office at 2, rue de l'Etang, L-5326 Contern.

3) Amendment of Article 2, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation.

4) Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from said attendance list that all fifteen thousand (15,000) shares representing the total corporate capital of thirty-thousand United States Dollars (30,000.- USD) are present or represented at the Meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting of shareholders adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to transfer, with retroactive effect to 16 December 2004, the Company's registered office from Luxembourg-City to the municipality of Contern and henceforth resolved to amend the first paragraph of Article two (2) of the Company's Articles of Incorporation. The Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to give Article two (2), first paragraph the following wording:

Art. 2. First paragraph. «The registered office of the corporation is established in Contern.»

Second resolution

In relation to the pretaken resolution, the Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to fix the address of the registered office of the Company at 2, rue de l'Etang, L-5326 Contern.

There being no further business, the Meeting is closed.

Whereof the present deed, was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, am einundzwanzigsten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft ALIZE WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A. (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 82.827.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 20. Juni 2001, welche im Mémorial C, Nummer 2 vom 2. Januar 2002 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht abgeändert.

Die Außerordentliche Generalversammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Olivier Dorier, Gesellschafts-direktor, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Sandrina Ferreira, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Stewart Kam-Cheong, *résiveur d'entreprises*, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1) Verlegung, rückwirkend zum 16. Dezember 2004, des Gesellschaftssitzes von Luxemburg-Stadt nach Contern.

2) Festlegung des neuen Gesellschaftssitzes nach 2, rue de l'Etang, L-5326 Contern.

3) Abänderung von Artikel 2, erster Absatz der Satzung der Gesellschaft.

4) Verschiedenes.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Sammlungsvorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung *ne varietur* durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche fünfzehntausend (15.000) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von dreissigtausend dollar der vereinigten staaten (30.000.- USD) darstellen, auf gegenwärtiger Ver-

sammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschloss, rückwirkend zum 16. Dezember 2004, den Gesellschaftssitz von Luxemburg-Stadt nach Contern zu verlegen und beschloss demzufolge den ersten Absatz von Artikel zwei (2) der Gesellschaftssatzung abzuändern. Die Außerordentliche Generalversammlung beschloss Artikel zwei (2) erster Absatz folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Erster Absatz. «Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern.»

Zweiter Beschluß

In Bezug auf den hiervor genommenen Beschluß, beschloss die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die Anschrift des Gesellschaftssitzes nach L-5326 Contern, 2, rue de l'Étang, festzulegen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Gezeichnet: O. Dorier, S. Ferreira, S. Kam-Cheong, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2005, vol. 895, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 13. Juli 2005.

J.-J. Wagner.

(064097.3/239/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ALIZE WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Étang.

R. C. Luxembourg B 82.827.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(064098.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

EROFILI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 82.657.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EROFILI S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 1221 du 22 décembre 2001.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.657.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, directrice de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fadhila Mahmoudi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination de FIDEX AUDIT, S.à r.l., comme liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société EROFILI S.A. pré-désignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société FIDEX AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 48.513).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2005, vol. 895, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(063949.3/239/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

LINGUA FRANCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.259.

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Pierre Lecomte, consultant, demeurant à B-6700 Arlon, 11, rue du Général Beaulieu.

Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et pour compte de Monsieur Albert Brijs, directeur de société, demeurant à B-9190 Stekene, 14A, Bergstraat.

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 juin 2005.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire restera annexée aux présentes pour être formalisée en même temps.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Lui et son mandant sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LINGUA FRANCA, S.à r.l., ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, constituée originellement sous la dénomination de NEWCOM INFORMATION SYSTEMS, S.à r.l., aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hespé-

range, en date du 11 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 365 du 22 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit, en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial C, numéro 131 du 24 janvier 2002.

2.- Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune, entièrement souscrites comme dit ci-après.

Constatation de cessions de parts

Le comparant, es-qualité qu'il agit, constate:

- qu'aux termes d'une cession de parts sociales sous seing privé, datée du 25 juillet 2001, publiée au Mémorial C, numéro 449 et aux termes d'un écrit sous seing privé daté du 2 mars 2003, publié au Mémorial C, numéro 1182 du 11 novembre 2003, Monsieur Albert Brijs a acquis soixante-deux (62) parts sociales,

- qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé datée du 15 mars 2003, publiée au Mémorial C, numéro 1182 du 11 novembre 2003, Monsieur Pierre Lecomte a acquis soixante-trois (63) parts sociales.

Les cessionnaires sont devenus propriétaires des parts cédées au jour des cessions et ils en ont eu la jouissance et ont été subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir dudit jour.

Acceptation

Monsieur Pierre Lecomte, préqualifié, ici présent et agissant en sa qualité de gérant unique et d'associé et Monsieur Albert Brijs, agissant en tant qu'associé et ici représenté par Monsieur Pierre Lecomte comme dit ci-avant, consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Sur ce le comparant, es-qualité qu'il agit, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, à laquelle lui et son mandant se déclarent dûment convoqués, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de tout ce qui précède, il décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune, entièrement souscrites comme suit:

- Monsieur Pierre Lecomte, soixante-trois parts sociales	63
- Monsieur Albert Brijs, soixante-deux parts sociales	62
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125»

Deuxième résolution

Il décide de supprimer la version anglaise des statuts.

Troisième résolution

Il décide de transférer le siège social de Kehlen à L-8399 Windhof, W.B.C. rue d'Arlon, 4.

En conséquence, la première phrase de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Windhof.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille soixante-dix (EUR 1.070,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Lecomte, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juillet 2005, vol. 432, fol. 23, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2005.

U. Tholl.

(064061.3/232/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

LINGUA FRANCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.259.

Statuts coordonnés suivant acte du 21 juin 2005, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

U. Tholl.

(064064.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 57.816.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053584.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

WESERMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.527.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053831.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ABN AMRO TARGET CLICK FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 77.227.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Leinkauf-Schiltz

Legal & Compliance Assistant

(053888.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

MILLE-SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 5, rue Lankels.
R. C. Luxembourg B 33.014.

A comparu:

Monsieur Pasquale Strillacci, monteur-électricien, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Lequel comparant déclare qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée MILLE-SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. avec siège social à Esch-sur-Alzette, 5, rue Lankels, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 6 février 1990, publié au Mémorial C n° 299 du 28 août 1990, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Capellen, en date du 21 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 538 du 6 avril 2002.

Ceci exposé, l'associé unique a requis le notaire soussigné d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'appeler aux fonctions de gérant administratif Monsieur Pasquale Strillacci, prédit, pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'appeler aux fonctions de gérant technique Monsieur Claude Schockmel, électricien, demeurant à L-1714 Luxembourg, 53, Val de Hamm, pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Fait le 13 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04274. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053980.3/203/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CREMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.045.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2005.

Signature.

(053967.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VINOTECA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 75.101.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2005.

Signature.

(053971.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.191.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Signature.

(054066.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 896 du 14 juin 2005, n° 914 du 16 juin 2005 et n° 960 du 22 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(056164.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

TRAFALGAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 52.351.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 juin 2005 qu'a été réélu aux fonctions de Commissaire aux comptes:

- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

La durée de son mandat est fixée à 1 an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054260.3/317/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

KINNEVIK S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.958.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 5th, 2005, it has been resolved the following:

1. To re-elect as Directors Mr Mikael Holmberg and Mr Mikael Larsson, and to appoint as new director Mr Pierre Arens, in replacement of Mr Vigo Carlund, Mr Marc Beuls and Mr Gilles Wecker, each time for a term of office ending at the annual ordinary general meeting of shareholders to be held in 2006.
2. To elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the Company, in replacement of ERNST & YOUNG S.A., for a term of office ending at the annual general ordinary meeting of shareholders to be held in 2006.

M. Holmberg / G. Wecker / N. Gloesener.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 5 juin 2005, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire comme administrateurs Messieurs Mikael Holmberg et Mikael Larsson à compter de ce jour et d'élire comme nouvel administrateur Monsieur Pierre Arens, en remplacement de Mess. Vigo Carlund, Marc Beuls et Gilles Wecker et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2006.
2. D'élire M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes, en remplacement de ERNST & YOUNG S.A., à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2006.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07412. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054065.3/1369/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ARCOLUCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 77.228.

La société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 38.136 nommée aux fonctions de commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2001 démissionne de ses fonctions avec effet immédiat.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054080.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

MILLET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 2005

- La cooptation de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Robert Bartolini, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2005.

Certifié sincère et conforme

MILLET S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054245.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SFEIR BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 4A, Z.I. am Brill.

R. C. Luxembourg B 76.899.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 13 juin 2005 à 14.00 heures à Ehlinge

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 9 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Fenniche Alain qui portera le titre d'Administrateur Délégué.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054120.3/643/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ProLogis BELGIUM VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.411.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(054125.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ProLogis SPAIN III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.787.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(054145.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ProLogis SPAIN IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.788.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(054147.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

57261

SUVIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.515.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Signature.

(054155.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SUVIAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.515.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2005

Est nommé administrateur, Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg en remplacement de Monsieur Armand Haas, administrateur et président démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054107.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.455.

La société THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A. ayant été liquidée en date du 27 mai 2005, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 4 janvier 2001 entre la société THIRD AMERICAN INVEST HOLD S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Le 16 juin 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054169.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

TAXIS FRISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7521 Mersch, 13, op der Hatzgriecht.

R. C. Luxembourg B 90.228.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054399.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

TAXIS FRISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7521 Mersch, 13, op der Hatzgriecht.

R. C. Luxembourg B 90.228.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054403.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

GENYTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.062.

Monsieur Jim Penning démissionne du poste d'administrateur de la société GENYTEK S.A. et ce avec effet immédiat.
Luxembourg, le 27 septembre 2004. J. Penning.
Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054164.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

GENYTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.062.

Monsieur Philippe Penning démissionne du poste d'administrateur de la société GENYTEK S.A. et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 septembre 2004. Ph. Penning.
Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054175.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

P.I.R. - PROJETS INDUSTRIELS DE ROUMANIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 70.686.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 16 juin 2005:
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054167.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

NEWCO, S.à r.l. ET Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08283, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054690.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 35.819.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07890, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(054232.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.284.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour VALAU S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(053963.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.284.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour VALAU S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(053981.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.284.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour VALAU S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(053983.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.284.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour VALAU S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(053984.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.284.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour VALAU S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(053986.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.284.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour VALAU S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(053989.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.284.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2001, et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 22.000.000,- en EUR 545.365,75. Le capital social est dorénavant fixé à cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros et soixante-quinze cents (EUR 545.365,75), divisé en vingt-deux mille (22.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour VALAU S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053956.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.284.

Les statuts coordonnés, enregistrés le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07421, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour VALAU S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(053952.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.
